



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU RESAU INTERNATIONAL DES AGENCES FRANCOPHONES DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (RIAFPI)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU RIAFPI

L'An deux mille quatorze

Et le dix-sept mars

A 17 heures 35 minutes

Les représentants des agences, centres et structures en charge de la promotion des investissements issus des pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire en abrégé CEPICI en date du 14 janvier 2014.

Sont présents pour :

1. La BELGIQUE, Monsieur Thierry VANDENKERCKHOVE, représentant de Brussels Invest and Export (BIE) et de l'Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements Etrangers (AWEX) ;
2. Le BENIN, Monsieur ZINSOUDE Tité Dorothee, représentant l'Agence Béninoise de Promotion des Echanges Commerciaux (ABePEC) ;
3. Le BURKINA FASO, Madame Bintou DIALLO épouse BARRO, représentant l'Agence de Promotion des Investissements du Burkina Faso ;
4. Le BURUNDI, Monsieur Noël NSHIMIRIMANA, représentant de l'Agence de Promotion des Investissements du Burundi ;
5. Le CAMEROUN, Madame Marthe Angeline MINJA, représentant l'Agence de Promotion des Investissements du Cameroun (API) ;
6. Les COMORES, Monsieur DAOUD Said Ali TOHIR, représentant l'Agence Nationale de Promotion des Investissements au Comores-Invest in Comoros ;
7. Le CONGO (Brazzaville), Monsieur Jean Pinda NIANGOULA, représentant de la Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé du Congo (Brazzaville) ;



8. La RD CONGO, Monsieur Adam Albert N'TUMBA KILALA, représentant de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements de la République Démocratique du Congo (ANAPI) ;
9. La COTE D'IVOIRE, Monsieur ESSIS Esmel Emmanuel, représentant du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) ;
10. La FRANCE, Monsieur Gilles DELLA GUARDIA, représentant de l'Agence Française des Investissements Internationaux (AFII) ;
11. La GUINEE, Monsieur Gabriel CURTIS, représentant de l'Agence Nationale de la Promotion des Investissements privés en Guinée (APIP)
12. La GUINEE-BISSAU, Monsieur PIMENTEL Edouardo, représentant de l'Agence de Promotion des Investissements de la Guinée-Bissau ;
13. Le LIBAN, Monsieur ASSAMOUA Michel, représentant de l'Autorité de Développement du Liban ;
14. Le MALI, Monsieur Aboubacar MAIGA, représentant de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements du Mali ;
15. Le MAROC, Madame Safae IDRISSE SIJILMASSI, représenta de l'Agence Marocaine de l'Investissement et du Développement Industriel (AMDI)
16. Le NIGER, Monsieur Daouda MOUSSA, représentant du Centre de Promotion des Investissements du Niger (CPI) ;
17. Le SENEGAL, Monsieur Mamadou Lamine BA, représentant de l'Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux du Sénégal (APIX-SA) ;

Etaient présents au titre des partenaires :

1. La Banque Africaine de Développement (BAD) représentée par Madame Cécile AMBERT ;
2. l'Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) représentée par Madame Siham CHAFAK ;
3. l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) représentée par Madame Angèle BONANE,

Etaient présents enfin en qualité d'observateurs :

1. La SUISSE, Madame Audrey MAIRE, représentante de Switzerland Global Enterprise ;
2. La TUNISIE, Monsieur Miez JRADI, représentant de l'Agence Tunisienne de la Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII).

Le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire est composé comme suit :

- Président : Madame Marthe Angeline MINJA (Cameroun) ;
- Scrutateur : Monsieur Thierry VANDENKERCKHOVE (Belgique) ;
- Scrutateur : Monsieur DAOUD Said Ali TOIHIR (Comores) ;
- Scrutateur : Madame Safae IDRISSE SIJILMASSI (Maroc) ;
- Rapporteur Général : Madame Bintou DIALLO épouse BARRO (Burkina Faso) ;
- Rapporteur : Monsieur Noël NSHIMIRIMANA (Burundi) ;
- Rapporteur : Monsieur Jean Pinda NIANGOULA (Congo Brazzaville) ;

Le président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Adoption des statuts et règlement intérieur ;
- Adoption du Logo du Réseau ;
- Le Budget du Réseau ;
- Election et installation des organes de gestion ;

Le président déclare que les travaux de l'Assemblée Générale proprement dits ont été précédés par des travaux préliminaires en trois commissions et a demandé que chacun des présidents desdites commissions présente devant l'Assemblée, son rapport.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et tour à tour, chaque président a donné les résultats des travaux de sa commission.

Chaque présentation terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix, les résolutions suivantes :

SUR LES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR

Après avoir entendu l'exposé du rapport de la Commission 1 relatif aux Statuts et au Règlement Intérieur, l'Assemblée approuve lesdits Statuts et Règlement Intérieur. Il s'en dégage, les principes ci-dessous :

PREMIERE RESOLUTION : LES ORGANES

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé la mise en place des organes suivants :

- L'Assemblée Générale Extraordinaire composée de l'ensemble des membres du Réseau ;
- Le Comité International composé :
 - d'un Président élu, Président du RIAFPI et du Comité International ;
 - Cinq (05) Membres élus Représentant les Grandes Régions ;
 - Un (01) représentant permanent de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)
- Le Bureau Exécutif composé du Président et de deux (02) vice-présidents nommés par le Président du RIAFPI ;
 - Pour la mise en œuvre de son plan d'action, le Président du RIAFPI, Président du Comité International Recrute un Secrétaire Permanent dont les missions seront définies par lui ;
 - Le Président du RIAFPI, Président du Comité International peut se faire assister au besoin, de toutes autres compétences qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement du Réseau ;

- Le Commissariat aux Comptes composé d'un commissaire au Comptes élu par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : LES MANDATS

L'Assemblée Générale a pris acte de ce que :

- Le Président du RIAFPI, Président du Comité International est élu pour une durée de cinq (05) ans ;
- Les autres membres du comité International sont élus pour la même durée mais sont renouvelés au 3/5 chaque deux (02) ans par l'Assemblée Générale ;
- Le Commissaire aux comptes est élu pour une durée de trois (03) ans ;

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION : ACCORD DE SIEGE-LOGO-ADHESION

L'Assemblée Générale a approuvé l'idée de solliciter un accord de siège auprès du Gouvernement de la Côte d'Ivoire afin que ce pays puisse abriter le siège du RIAFPI. Elle a également approuvé le logo tel qu'il lui a été présenté, lequel logo rappelle les différentes couleurs de l'OIF représentant les cinq (05) grands continents.

Enfin, l'Assemblée Générale a entériné la proposition de fixer le montant des droits d'adhésion à Sept cents soixante-cinq Euros (765 Euros) payables une seule fois par le membre et à Mille cinq cents trente Euros (1530 Euros) le montant de la cotisation annuelle par membre.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION : SOUMISSION DES STATUTS A L'AVIS D'UN EXPERT

L'Assemblée Générale a approuvé l'idée de soumettre les statuts et règlement intérieur ainsi adopté à l'avis d'un Conseil Juridique à charge pour ce dernier d'en examiner la conformité aux lois et règlement du pays abritant le siège ;

L'Assemblée Générale a en outre chargé le CEPICI d'accomplir les formalités requises par les lois et règlements pour parachever le processus de création du Réseau ;

L'Assemblée a enfin donné son approbation pour que le RIAFPI soit, en attendant d'avoir son siège, logé dans les locaux abritant le CEPICI. A ce propos, l'Assemblée a donné son accord pour que le Réseau utilise à titre provisoire, les adresses et contacts téléphoniques du CEPICI pour les besoins de ses activités ;

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité

PROGRAMME D'ACTIVITES, ORGANISATION ET FINANCES

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu l'exposé du président de la seconde Commission qui a travaillé sur le programme d'activités, l'organisation et les finances du Réseau, a donné mandat au Président du RIAFPI, Président du Comité International :

- D'élaborer un programme d'activités ;
- de préparer un budget à la hauteur des ambitions du RIAFPI, prenant en compte d'une part les frais de fonctionnement et d'autre part ceux liés à la mise en œuvre des activités du Réseau ;
- De définir la stratégie de mobilisation des ressources financières pour son fonctionnement ;

Cette Résolution a été adoptée à l'unanimité des membres.

DIFFICULTES OPERATIONNELLES DES API ET EBAUCHES DE SOLUTIONS

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir entendu l'exposé du président de la troisième et dernière commission qui a statué sur les difficultés rencontrées par les agences de Promotion des Investissements et les ébauches de solutions, et après s'être imprégné des exposés des experts de l'ONUDI et de la BAD, a donné mandat au Comité International de solliciter l'expertise de l'ONUDI ou de soumettre un questionnaire à l'ensemble des membres de l'Assemblée en vue de recenser les difficultés rencontrées par les API dans la mise en œuvre de leurs missions à savoir :

- l'ancrage institutionnel
- le financement des API
- le renforcement des capacités

Cette Résolution a été adoptée à l'unanimité des membres.

ELECTIONS DES MEMBRES DU COMITE INTERNATIONAL

SEPTIEME RESOLUTION

Abordant la question des élections, le Président de l'Assemblée Générale Extraordinaire a constaté qu'aucune candidature spontanée n'a été enregistrée pour occuper le poste de Président du Comité International.

Personne ne se déclarant à l'appel à candidature, le Niger a proposé le choix de la Côte d'Ivoire. Cette proposition a rencontré l'approbation unanime de l'Assemblée qui a ainsi porté son choix sur la Côte d'Ivoire pour qu'elle occupe sur les cinq(05) prochaines années, le Poste de Président du RIAFPI.

Ensuite, l'Assemblée a procédé à la répartition des postes des membres du Comité International par zones en fonction de la cartographie des membres présents comme suit :

1. Zone Afrique Centrale et Australe ;
2. Zone Afrique de l'Ouest ;
3. Zone Afrique du Nord ;
4. Zone Afrique de l'Est et Océan Indien ;
5. Zone Europe ;

A la suite de cette répartition, les postes ont été pourvus à l'unanimité et le Comité International se présente comme suit :

- Présidence : le Centre de Promotion des Investissement en Côte d'Ivoire, représenté par son Directeur Général en exercice ;
- Représentation de l'Afrique Centrale et Australe : l'agence ou la Structure en charge de la promotion des investissements en République Démocratique du Congo représentée par son Directeur Général en Exercice ;
- Représentation de l'Afrique de l'Ouest : l'Agence de promotion des investissements du Mali représentée par son Directeur Général en Exercice ;
- Représentation de l'Afrique du Nord : l'Agence Marocaine de l'Investissement et du Développement Industriel représentée par son Directeur Général en Exercice ;
- Représentation de l'Afrique de l'Est et océan Indien : l'Agence Nationale de Promotion des Investissements au Comores représentée par son Directeur Général en Exercice ;
- Représentation de l'Europe : Agence Françaises des Investissements Internationaux représentée par son Directeur Général en Exercice ;

Cette Résolution constatant l'élection des membres du Comité International a été adoptée à l'unanimité en laissant toutefois la latitude au Comité International pour un éventuel élargissement de ses membres à d'autres zones.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance :

- adresse une motion spéciale de remerciement à SEM Alassane OUATTARA Président de la République de Côte d'Ivoire pour avoir autorisée la tenue de cette Assemblée Générale en terre ivoirienne ;
- adresse une motion de remerciements à SEM Daniel Kablan DUNCAN Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget et à son Gouvernement, pour toutes les actions mises en œuvre pour faciliter la tenue de cette Assemblée Générale dans d'agréables conditions ;
- réitère au nom de tous les membres du Réseau, la nécessité d'obtenir auprès des autorités ivoiriennes, un accord de siège en vue de l'établissement du siège en Côte d'Ivoire ;

- félicite le Président du RIAFPI, Président du Comité International ainsi élu.
- déclare enfin la séance levée à 19 heures 15 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par le président, le rapporteur général et un scrutateur.

LE RAPPORTEUR GENERAL

Madame Bintou DIALLO

Epouse BARRO



UN SCRUTATEUR

Monsieur Thierry

VANDENKERCKHOVE



LE PRESIDENT DE SEANCE

Madame Marthe Angeline MINJA



UN SCRUTATEUR

Monsieur Thierry VANDENKERCKHOVE